

Retraités anciens chômeurs, de très grosses sommes à rembourser...

écrit par Maxime | 9 mai 2024



France Travail : des seniors obligés de rembourser des milliers d'euros à cause d'un dysfonctionnement



Les directeurs de France Travail (ex Pôle emploi) pourront délivrer des contraintes, titres exécutoires ayant la valeur d'un jugement et **permettant d'inscrire une hypothèque valable 10 ans sur votre maison, afin d'obtenir le remboursement de plusieurs milliers d'euros à cause d'un dysfonctionnement.**

Qui y avait-il à la tête de Pôle emploi et de la CARSAT à l'époque ?

Un énarque, diplômé de Sciences po Paris etc ?

Bizarrement, aucun article ne le précise !

Personne n'est responsable de rien, comme d'habitude ?

France Travail : des seniors obligés de rembourser des milliers d'euros à cause d'un dysfonctionnement

Des centaines de retraités doivent rembourser des trop-perçus allant de 5 000 à 100 000 euros.

Des seniors ont été trop indemnisés à la suite d'une mauvaise transmission d'informations entre les caisses de retraite et France travail. Ils doivent rendre ces trop-perçus.

À la suite d'une mauvaise transmission d'informations entre l'ex-Pôle emploi et les caisses de retraite, des centaines de retraités doivent rembourser des trop-perçus allant de 5 000 à 100 000 euros, indique Jean-Louis Walter, médiateur de France Travail, [dans son rapport annuel](#) sur les dysfonctionnements de l'opérateur dans l'accompagnement et l'indemnisation des chômeurs.

Le rapport explique que partout en France, les médiateurs régionaux ont reçu à partir de début 2023 des demandes de médiation sur « des montants réclamés aux chômeurs atteignant couramment des dizaines de milliers d'euros », [note BFMTV](#). Ces trop-perçus, « allant de 5 000 à 100 000 euros et plus » sont liés à une transmission de données erronées à France Travail. **Lesdites données proviennent de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail.**

Données incomplètes

Lorsque les demandeurs d'emploi seniors n'ont pas tous leurs droits à une retraite à taux plein, ils peuvent

bénéficiaire d'un maintien des allocations chômage de leurs 62 à leurs 67 ans. Il arrive régulièrement, d'après le rapport, que la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) transmette des données relatives aux carrières de travailleurs incomplètes. Cela a pour conséquence de faire enregistrer une date prévisionnelle de départ à la retraite erronée.

Conséquence : certains demandeurs d'emploi ont été indemnisés pour leur chômage trop longtemps, alors qu'ils auraient dû percevoir leur pension et non plus l'allocation chômage. France Travail s'est aperçu de l'erreur trop tard, à la suite de nouveaux calculs des caisses de retraite.

L'ancien Pôle Emploi réclame donc le remboursement de ces trop-perçus, chiffrés entre 5.000 et 100.000 euros par personne par Jean-Louis Walter. Cependant, les bénéficiaires n'ont pas pu toucher les pensions de retraites que l'assurance chômage remplaçait. Or, le versement des pensions de retraite n'est pas rétroactif. Donc non seulement les seniors sont obligés de rembourser la période concernée, mais en plus, ils ne peuvent pas récupérer ce qu'ils auraient dû percevoir comme retraite.

https://www.lamontagne.fr/paris-75000/actualites/france-travail-des-seniors-obliges-de-rembourser-des-milliers-d-euros-a-cause-d-un-dysfonctionnement_14497755/